

Rapport annuel au 31 décembre 2022

MercLin Institutional Fund

SOCIETE ANONYME

Société d'Investissement à Capital Variable Institutionnelle de droit belge

SOMMAIRE

1	Organisation de la SICAV	3
2	Rapport de gestion.....	5
2.1	Date de lancement et prix de souscription du compartiment	5
2.2	Cotation en bourse	5
2.3	Informations aux actionnaires	5
2.4	Vue d'ensemble des marchés	5
2.5	Rapport du commissaire, réviseur agréé	7
2.6	Objectifs et lignes de forces de la politique d'investissement	11
2.7	Benchmark.....	11
2.8	Politique menée durant l'exercice	12
2.9	Politique future.....	12
2.10	Transparence en matière de durabilité	12
2.11	Mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées 13	
2.12	Déclaration concernant le Règlement Taxonomie.....	13
2.13	Description des principaux risques auxquels est confrontée la société	14
2.14	Affectation des résultats	15
3	Bilan	16
4	Compte de résultat.....	18
5	Résumé des règles d'évaluations	20
5.1	Taux de change	21
6	Composition des avoirs et chiffres clés.....	22
6.1	Composition des avoirs au 31/12/2022	22
6.2	Changements dans la composition des avoirs de MerLin Institutional Equity Fund DBI- RDT 24	
6.3	Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire.....	25
6.4	Return	26
6.5	Frais28	
6.6	Notes aux états financiers	28

1 Organisation de la SICAV

Siège de la société

Lange Lozanastraat 254 - 2018 Anvers

Date de constitution de la société

17 novembre 2010

Conseil d'administration

Président

Mr. Stéphane Mercier, Partner, Mercier Vanderlinden Asset Management S.A., dirigeant effectif

Membres

Mr. Thomas Vanderlinden, Partner, Mercier Vanderlinden Asset Management S.A., dirigeant effectif

Mr. Jean Sanders, Compliance Officer - Head of Risk Management, Mercier Vanderlinden Asset Management S.A.

Mme. Axelle Van den broeck, Head of Legal, Mercier Vanderlinden Asset Management S.A.

Type de gestion

Société de gestion

Capfi Delen AM S.A., Jan Van Rijswijcklaan 178, 2020 Antwerpen

Conseil d'administration

Mr. Paul De Winter, président

Mr. Michel Buysschaert, administrateur

Mr. Patrick François, administrateur exécutif

Mr. Gregory Swolfs, administrateur exécutif

Mr. Chris Bruynseels, administrateur exécutif

Mr. Gilles Wéra, administrateur

Mr. Vincent Camerlynck, administrateur indépendant

Mr. Alexandre Deveen, administrateur indépendant

Commissaire : EY Réviseurs d'Entreprises SA (0446.334.711), numéro de membre B160, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, représenté par Mr. Joeri Klaykens

Commissaire, réviseur agréé

PwC Réviseur d'entreprise SRL (B00009) – Culliganlaan 5 – 1831 Machelen, représentée par Mr. Damien Walgrave.

Dépositaire

KBC Bank SA, Havenlaan 2, 1080 Brussel

Groupe financier promouvant la société d'investissement

Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 178 te 2020 Antwerpen

Sous-délégation à

Mercier Vanderlinden Asset Management SA, Lange Lozanastraat 254 te 2018 Antwerpen

Gestion financière du portefeuille

Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 178 te 2020 Antwerpen

Sous-délégation à

Mercier Vanderlinden Asset Management SA, Lange Lozanastraat 254 te 2018 Antwerpen

Gestion administrative et comptable

Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 178 te 2020 Antwerpen

Service financier

KBC Bank SA, Havenlaan 2, 1080 Brussel

Distributeurs

Mercier Vanderlinden Asset Management SA, Lange Lozanastraat 254 te 2018 Antwerpen

Liste des compartiments et des classes d'actions

MerLin Institutional Equity Fund DBI-RDT

Classe 'R', Classe 'F', Classe 'C', Classe 'N', Classe 'E'

Classe 'R' : actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 250.000 euros et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Vanderlinden Asset Management S.A. ou qui ont été acceptés par le conseil d'administration de la SICAV. La classe 'R' ne sera plus ouverte à de nouveaux actionnaires à partir de 02/02/2022.

Classe 'F' : actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 50.000.000 euros et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Vanderlinden Asset Management S.A. ou qui ont été acceptés par le conseil d'administration de la SICAV. La classe 'F' ne sera plus ouverte à de nouveaux actionnaires à partir de 02/02/2022.

Classe 'C' : actions dont la souscription minimale initiale est de 250.000 euros (cette classe d'action n'est pas active pour le moment).

Classe 'N' : actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 250.000 euros et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Vanderlinden Asset Management S.A. ou qui ont été acceptés par le conseil d'administration de la SICAV.

Classe 'E' : actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 50.000.000 euros et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Vanderlinden Asset Management S.A. ou qui ont été acceptés par le conseil d'administration de la SICAV.

2 Rapport de gestion

2.1 Date de lancement et prix de souscription du compartiment

Période de souscription initiale du 16/12/2010 au 28/12/2010

Prix de souscription initial : 1.000,00 Euros.

Les actions de distribution des classes 'N' et 'E' ont été créées le 2 avril 2022 au prix initial de 1.000€ par action.

2.2 Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

2.3 Informations aux actionnaires

Les statuts de la Société d'Investissement à Capital Variable Institutionnelle de droit belge MerLin Institutional Fund sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie. Ils peuvent également être obtenus sur simple demande adressée auprès de Cadelam. Ils font partie intégrante du document d'information. La valeur d'inventaire du compartiment MerLin Institutional Equity Fund DBI-RDT est exprimée en Euros.

La valeur du compartiment MerLin Institutional Equity Fund DBI-RDT est calculée chaque vendredi ouvrable à Bruxelles (jour J+1). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Bruxelles, la valeur nette d'inventaire sera calculée le premier jour ouvrable suivant. La valeur nette d'inventaire est calculée sur base des cours de clôture de la veille (jour J).

En outre, une évaluation au 30 juin et au 31 décembre de chaque année sera faite.

2.4 Vue d'ensemble des marchés

Il y a 3 ans à peine, en 2019, le marché brassait des obligations offrant des rendements négatifs pour une valeur de 13 000 milliards de dollars (!). En 2020, la Banque centrale autrichienne a réalisé un coup de maître en émettant une obligation à 100 ans à un prix correspondant à un rendement de seulement 0,88 %. Cette même année, le prix du pétrole est même brièvement passé sous la barre des 0 dollar... du jamais vu. La seule question qui préoccupait alors les économistes était : comment éviter une longue période de déflation ?

Deux ou trois ans plus tard, l'inflation atteint 11 %, ce qui est sans précédent depuis 40 ans. Le cours du pétrole est de 80 dollars et l'obligation émise par l'Autriche a perdu 60 % de sa valeur, apportant ainsi une énième preuve qu'il est impossible de prédire l'avenir. Il n'y a qu'une seule certitude, c'est que le monde sera très différent à l'avenir de ce qui semble logique et évident aujourd'hui.

Bien que nous soyons confrontés à une inflation élevée, nous constatons que les rendements à 10 ans tant en euro qu'en dollar américain se situent entre 3 et 4 %, soit bien en deçà du taux d'inflation. Les investisseurs ne craignent pas un rendement réel négatif (rendement après inflation) à court terme. Le marché semble convaincu que le taux d'inflation élevé est dû à quelques facteurs exceptionnels et que cette situation n'est donc que temporaire. De fait, à l'exception du gaz naturel (surtout en Europe), les cours de la plupart des matières premières ont baissé et les prix historiquement élevés sont derrière nous. En outre, nous vivons aujourd'hui dans une économie de services, où l'impact des produits de base n'est pas aussi important que dans les années 1970. Une place plus importante a été prise par la hausse des prix de l'immobilier et la croissance des salaires. Mais cette dernière ne sera pas mise sous pression de sitôt, vu la persistance d'un taux de chômage à un niveau étonnamment bas.

Si les prévisions économiques pessimistes font les gros titres des médias, il convient de noter que les macro-économistes s'attendent à une croissance économique mondiale de $\pm 2\%$ pour 2023. Pour 2022, le taux de croissance était de $\pm 3\%$. Pour l'heure, cette différence n'est donc pas très inquiétante.

Des corrections de 15 à 20 % sont assez courantes sur les marchés d'actions. Cependant, nous ne les remarquons pas toujours ou nous les oublions rapidement parce que les baisses de cours correspondent rarement à l'année civile (comme ce fut le cas cette année). Il ne faut jamais oublier que les actions ont réalisé des rendements à très long terme de 6,5 % APRÈS inflation. C'est bien plus que les rendements après inflation de la plupart des autres actifs. L'année dernière, les marchés ont progressé de 30 %. Cette volatilité est une caractéristique intrinsèque de l'investissement en actions.

En revanche, ce qui est beaucoup plus exceptionnel qu'une correction boursière, c'est une forte baisse simultanée des actions et des obligations. Ce n'est que la troisième fois que cela se produit : au début des années 1930, en 1974 et cette année. Un portefeuille diversifié composé à la fois d'actions et d'obligations, qui devrait normalement mieux résister aux années boursières difficiles, n'a pas pu jouer son rôle défensif en 2022.

Fin septembre, nous expliquions dans notre webinar que les très fortes baisses des marchés d'actions étaient masquées par l'appréciation du dollar américain, qui avait gagné près de 15 % par rapport à l'euro au cours des neuf premiers mois de l'année. Depuis, c'est exactement l'inverse qui s'est produit : les cours des actions se sont bien redressés tandis que le dollar américain s'est déprécié de 8 % par rapport à l'euro en trois mois.

Au niveau sectoriel, nous avons également constaté une évolution inverse au regard des années précédentes. Nous avons ainsi assisté à une forte baisse du cours des actions des entreprises technologiques, tandis que les entreprises des secteurs financier et pharmaceutique ont le mieux résisté.

2.5 Rapport du commissaire, réviseur agréé



VERSLAG VAN DE COMMISSARIS AAN DE ALGEMENE VERGADERING VAN AANDEELHOUDERS VAN MERCLIN INSTITUTIONAL FUND NV OVER DE JAARREKENING VOOR HET BOEKJAAR AFGESLOTEN OP 31 DECEMBER 2022

In het kader van de wettelijke controle van de jaarrekening van MerclIn Institutional Fund NV (de "Vennootschap"), leggen wij u ons commissarisverslag voor. Dit bevat ons verslag over de jaarrekening alsook de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen. Het vormt één geheel en is ondeelbaar.

Wij werden benoemd in onze hoedanigheid van commissaris door de algemene vergadering van 13 mei 2020, overeenkomstig het voorstel van de raad van bestuur. Ons mandaat loopt af op de datum van de algemene vergadering die beraadslaagt over de jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2022. Wij hebben de wettelijke controle van de jaarrekening van de Vennootschap uitgevoerd gedurende 12 opeenvolgende boekjaren.

Verslag over de jaarrekening

Oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben de wettelijke controle uitgevoerd van de jaarrekening van de Vennootschap, die de balans op 31 december 2022 omvat, alsook de resultatenrekening van het boekjaar afgesloten op die datum en de toelichting. Het enige compartiment MerclIn Institutional Equity Fund DBI-RDT heeft een nettoactief van EUR 583.925.249,85 en de resultatenrekening sluit af met een verlies van het boekjaar van EUR 109.497.218,10.

Naar ons oordeel geeft de jaarrekening een getrouw beeld van het vermogen en de financiële toestand van de Vennootschap per 31 december 2022, alsook van haar resultaten over het boekjaar dat op die datum is afgesloten, in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel.

Basis voor het oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben onze controle uitgevoerd volgens de internationale controlestandaarden (ISA's) zoals van toepassing in België. Wij hebben bovendien de door de IAASB goedgekeurde internationale controlestandaarden toegepast die van toepassing zijn op de huidige afsluitdatum en nog niet goedgekeurd zijn op nationaal niveau. Onze verantwoordelijkheden op grond van deze standaarden zijn verder beschreven in de sectie "Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening" van ons verslag. Wij hebben alle deontologische vereisten die relevant zijn voor de controle van de jaarrekening in België nageleefd, met inbegrip van deze met betrekking tot de onafhankelijkheid.

Wij hebben van de raad van bestuur en van de aangestelden van de Vennootschap de voor onze controle vereiste ophelderingen en inlichtingen verkregen.

Wij zijn van mening dat de door ons verkregen controle-informatie voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, 1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur voor het opstellen van de jaarrekening

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen van de jaarrekening die een getrouw beeld geeft in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel, alsook voor de interne beheersing die de raad van bestuur noodzakelijk acht voor het opstellen van de jaarrekening die geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten. Bij het opstellen van de jaarrekening is de raad van bestuur verantwoordelijk voor het inschatten van de mogelijkheid van de Vennootschap om haar continuïteit te handhaven, het toelichten, indien van toepassing, van aangelegenheden die met continuïteit verband houden en het gebruiken van de continuïteitsveronderstelling, tenzij de raad van bestuur het voornemen heeft om de Vennootschap te liquideren of om de bedrijfsactiviteiten te beëindigen, of geen realistisch alternatief heeft dan dit te doen.

Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening

Onze doelstellingen zijn het verkrijgen van een redelijke mate van zekerheid over de vraag of de jaarrekening als geheel geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, en het uitbrengen van een commissarisverslag waarin ons oordeel is opgenomen. Een redelijke mate van zekerheid is een hoog niveau van zekerheid, maar is geen garantie dat een controle die overeenkomstig de ISA's is uitgevoerd altijd een afwijking van materieel belang ontdekt wanneer die bestaat. Afwijkingen kunnen zich voordoen als gevolg van fraude of fouten en worden als van materieel belang beschouwd indien redelijkerwijs kan worden verwacht dat zij, individueel of gezamenlijk, de economische beslissingen genomen door gebruikers op basis van deze jaarrekening, beïnvloeden.

Bij de uitvoering van onze controle leven wij het wettelijk, reglementair en normatief kader na dat van toepassing is op de controle van de jaarrekening in België. Een wettelijke controle biedt evenwel geen zekerheid omtrent de toekomstige levensvatbaarheid van de Vennootschap, noch omtrent de efficiëntie of de doeltreffendheid waarmee de raad van bestuur de bedrijfsvoering van de Vennootschap ter hand heeft genomen of zal nemen. Onze verantwoordelijkheden inzake de door de raad van bestuur gehanteerde continuïteitsveronderstelling worden hieronder beschreven. Als deel van een controle uitgevoerd overeenkomstig de ISA's, passen wij professionele oordeelsvorming toe en handhaven wij een professioneel-kritische instelling gedurende de controle. We voeren tevens de volgende werkzaamheden uit:

- Het identificeren en inschatten van de risico's dat de jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, het bepalen en uitvoeren van controlewerkzaamheden die op deze risico's inspelen en het verkrijgen van controle-informatie die voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel. Het risico van het niet detecteren van een van materieel belang zijnde afwijking is groter indien die afwijking het gevolg is van fraude dan indien zij het gevolg is van fouten, omdat bij fraude sprake kan zijn van samenspanning, valsheid in geschrifte, het opzettelijk nalaten om transacties vast te leggen, het opzettelijk verkeerd voorstellen van zaken of het omzeilen van de interne beheersing;
- Het verkrijgen van inzicht in de interne beheersing die relevant is voor de controle, met als doel controlewerkzaamheden op te zetten die in de gegeven omstandigheden geschikt zijn maar die niet zijn gericht op het geven van een oordeel over de effectiviteit van de interne beheersing van de Vennootschap;
- Het evalueren van de geschiktheid van de gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en het evalueren van de redelijkheid van de door de raad van bestuur gemaakte schattingen en van de daarop betrekking hebbende toelichtingen;

- Het concluderen of de door de raad van bestuur gehanteerde continuïteitsveronderstelling aanvaardbaar is, en het concluderen, op basis van de verkregen controle-informatie, of er een onzekerheid van materieel belang bestaat met betrekking tot gebeurtenissen of omstandigheden die significante twijfel kunnen doen ontstaan over de mogelijkheid van de Vennootschap om haar continuïteit te handhaven. Indien wij concluderen dat er een onzekerheid van materieel belang bestaat, zijn wij ertoe gehouden om de aandacht in ons commissarisverslag te vestigen op de daarop betrekking hebbende toelichtingen in de jaarrekening, of, indien deze toelichtingen inadequaat zijn, om ons oordeel aan te passen. Onze conclusies zijn gebaseerd op de controle-informatie die verkregen is tot de datum van ons commissarisverslag. Toekomstige gebeurtenissen of omstandigheden kunnen er echter toe leiden dat de Vennootschap haar continuïteit niet langer kan handhaven;
- Het evalueren van de algehele presentatie, structuur en inhoud van de jaarrekening, en van de vraag of de jaarrekening de onderliggende transacties en gebeurtenissen weergeeft op een wijze die leidt tot een getrouw beeld.

Wij communiceren met de raad van bestuur onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.

Overige door wet- en regelgeving gestelde eisen

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen en de inhoud van het jaarverslag, voor het naleven van de wettelijke en reglementaire voorschriften die van toepassing zijn op het voeren van de boekhouding, alsook voor het naleven van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen en van de statuten van de Vennootschap.

Verantwoordelijkheden van de commissaris

In het kader van onze opdracht en overeenkomstig de Belgische bijkomende norm bij de in België van toepassing zijnde internationale controlestandaarden (ISA's), is het onze verantwoordelijkheid om, in alle van materieel belang zijnde opzichten, het jaarverslag, de naleving van de statuten en van bepaalde verplichtingen van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen te verifiëren alsook verslag over deze aangelegenheden uit te brengen.

Aspecten betreffende het jaarverslag

Na het uitvoeren van specifieke werkzaamheden op het jaarverslag, zijn wij van oordeel dat dit jaarverslag overeenstemt met de jaarrekening voor hetzelfde boekjaar en is opgesteld overeenkomstig de artikelen 3:5 en 3:6 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen. In de context van onze controle van de jaarrekening, zijn wij tevens verantwoordelijk voor het overwegen, in het bijzonder op basis van de kennis verkregen tijdens de controle, of het jaarverslag een afwijking van materieel belang bevat, hetzij informatie die onjuist vermeld is of anderszins misleidend is. In het licht van de werkzaamheden die wij hebben uitgevoerd, dienen wij u geen afwijking van materieel belang te melden.



Vermeldingen betreffende de onafhankelijkheid

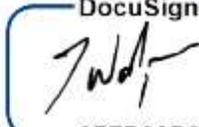
- Ons bedrijfsrevisorenkantoor en ons netwerk hebben geen opdrachten verricht die onverenigbaar zijn met de wettelijke controle van de jaarrekening en ons bedrijfsrevisorenkantoor is in de loop van ons mandaat onafhankelijk gebleven tegenover de Vennootschap;
- De honoraria voor de bijkomende opdrachten die verenigbaar zijn met de wettelijke controle van de jaarrekening bedoeld in artikel 3:65 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen werden correct vermeld en uitgesplitst in de toelichting bij de jaarrekening.

Andere vermeldingen

- Onverminderd formele aspecten van ondergeschikt belang, werd de boekhouding gevoerd in overeenstemming met de in België van toepassing zijnde wettelijke en bestuursrechtelijke voorschriften;
- De resultaatverwerking die aan de algemene vergadering wordt voorgesteld, stemt overeen met de wettelijke en statutaire bepalingen;
- Wij dienen u geen verrichtingen of beslissingen mede te delen die in overtreding met de statuten of het Wetboek van vennootschappen en verenigingen zijn gedaan of genomen.

Diegem, 21 april 2023

De commissaris
PwC Bedrijfsrevisoren BV
Vertegenwoordigd door

DocuSigned by:

Damien Walgrave
07EB08B09FE24A7...
Bedrijfsrevisor

2.6 Objectifs et lignes de forces de la politique d'investissement

Objectif

L'objectif du compartiment est principalement d'investir en actions (et autres valeurs mobilières assimilables à des actions) de sociétés cotées, ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités dans l'un des pays membres de l'OCDE. L'objectif de gestion correspond à un niveau de risque élevé.

Politique d'investissement

Catégories d'actifs autorisés

Actions (et autres valeurs mobilières assimilables à des actions) de sociétés cotées, ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans l'un des pays membres de l'OCDE.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Tous instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé ou négociés de gré à gré à condition que le sous-jacent aux instruments dérivés consiste en un actif visé à l'article 15 des statuts, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises.

2.7 Benchmark

Le benchmark du compartiment Merlin Institutional Equity Fund DBI-RDT est l'indice MSCI AC World Euro Net Div. Ce benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion du compartiment.

2.8 Politique menée durant l'exercice

L'examen de notre portefeuille conforte notre confiance. Les banques sont revenues aux valorisations de 2008, l'année de la crise financière. Elles sont cotées à 60 % de leur valeur comptable alors que le secteur bancaire est gratifié des révisions de prévisions bénéficiaires les plus haussières à la faveur de la remontée des taux d'intérêt à long terme. Les assureurs voient leurs primes augmenter de plus de 20 % et la hausse des taux d'intérêt leur permet d'investir leurs portefeuilles de manière plus rentable. Là encore, les actions sont cotées en dessous de leur valeur comptable. Actuellement, toutes les valeurs financières offrent des rendements de dividende compris entre 5 et 8 %.

Cette année, le secteur pharmaceutique n'a pas reculé, mais reste très bon marché en termes de valorisation. Des résultats exceptionnels combinés à la baisse des cours ont permis à des sociétés de croissance telles que LVMH, Alphabet et Microsoft de revenir à des niveaux très attractifs. Nous en avons profité pour renforcer nos positions. Cela ne signifie pas que le marché a déjà atteint un plancher, mais que, dès aujourd'hui, nous pouvons tabler sur des résultats à long terme très satisfaisants sur la base des valorisations actuelles.

2.9 Politique future

Comme nous l'avons indiqué plus haut, il est inutile d'essayer de prédire ce que 2023 nous réserve. Il ne fait aucun doute que les taux d'inflation et les taux d'intérêt joueront un rôle déterminant. Tant qu'il n'y aura pas de clarté à ce sujet, les marchés ne se montreront guère enthousiastes. Mais comme toujours, c'est quand les temps sont plus difficiles que les belles entreprises bien gérées parviennent à se démarquer des autres. C'est pendant ces périodes qu'elles gagnent des parts de marché, qu'elles se renforcent et que les plus faibles disparaissent du marché. Il en va de même pour la gestion de notre fonds mixte. La crise crée des opportunités et nous permet de faire fructifier nos investissements. Actuellement, 37 % sont investis dans des obligations dont le rendement annuel est supérieur à 7 %. Alors qu'il y a 12 mois, nous devions nous battre pour trouver des obligations avec un rendement de 3 %.

2.10 Transparence en matière de durabilité

Ces informations sont publiées conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR"), tel que modifié par l'article 25 du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), ainsi que conformément au Règlement Taxonomie.

2.11 Mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées

A. Indicateurs de durabilité

Le compartiment n'a pas pour objectif l'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens du Règlement SFDR.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment correspondent aux restrictions d'investissement contraignantes mentionnés dans le document d'information.

En conformité avec ces restrictions d'investissements, le portefeuille du compartiment sur la période sous revue a eu :

- a) une exposition nulle à des émetteurs jugés non-conformes aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies au moment de l'achat des positions ;
- b) une exposition nulle à des émetteurs impliqués dans des activités controversées, aussi bien au moment de l'achat des positions qu'au cours de la détention des positions en portefeuille ;
- c) une exposition nulle à des émetteurs faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur des problématiques environnementales ou sociales au moment de l'achat des positions.

Plus d'informations concernant les indicateurs et leur méthodologie se trouvent dans le document d'information et sur le site web www.merciervanderlinden.com.

B. Utilisation des dérivés

Le compartiment n'utilise pas de produits dérivés, le cas échéant, aux fins de promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales, telles que décrites dans le document d'information.

2.12 Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.13 Description des principaux risques auxquels est confrontée la société

(Information dont la publication est requise en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations).

Les risques auxquels est confrontée la société diffèrent selon la politique d'investissement de chaque compartiment. Vous trouverez ci-dessous, pour chaque compartiment de la société, un tableau récapitulant les différents risques. L'évaluation du profil de risque de chaque compartiment se base sur la recommandation de l'association belge des Asset Managers, qu'il est possible de consulter sur son site Internet www.beama.be :

	MerLin Institutional Fund
Risque de marché	ELEVE
Risque de crédit	NEANT
Risque de dénouement	FAIBLE
Risque de liquidité	FAIBLE
Risque de change	ELEVE
Risque de conservation	NEANT
Risque de rendement	ELEVE
Risque de concentration	FAIBLE
Risque sur le capital	NEANT
Risque de flexibilité	NEANT
Risque d'inflation	NEANT
Risques liés aux facteurs externes	FAIBLE
Risques de durabilité	MOYEN

Conformément à l'article 3:6 du code des sociétés et des associations, il y a lieu de communiquer également ce qui suit:

- Le bilan et le compte de résultat présentent une image fidèle du développement et des résultats de l'organisme de placement collectif. Le tableau ci-dessus décrit les principaux risques et sources d'incertitude auxquels est confronté l'organisme de placement collectif.
- Aucun événement important ne s'est produit depuis la fin de l'exercice comptable.
- Pour une analyse des circonstances susceptibles d'influencer sensiblement l'évolution de l'organisme de placement collectif, le lecteur est renvoyé au paragraphe « Politique future » dans le rapport de gestion décrit ci-dessus, par compartiment.
- L'organisme de placement collectif n'effectue aucune activité dans le domaine de la recherche et du développement.
- L'organisme de placement collectif ne dispose pas de succursales.
- Lors de la fixation et de l'application des règles de valorisation, on part toujours de l'hypothèse de la continuité de l'activité de l'organisme de placement collectif, même si le bilan affiche une perte reportée ou si le compte de résultat affiche une perte pendant deux exercices comptables consécutifs.
- Le profil de risque de l'organisme de placement collectif mentionné dans le prospectus donne un aperçu de la maîtrise des risques.

Les éventuels conflits d'intérêts ou événements spéciaux sont décrits ci-dessous dans le rapport, dans le paragraphe « Notes » de chaque compartiment.

2.14 Affectation des résultats

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de chacun des compartiments déterminera chaque année, sur proposition du Conseil d'Administration, la part du résultat qui peut être allouée aux actions de distribution pour leur compartiment conformément à la législation en vigueur.

La Société souhaite faire bénéficier ses actionnaires propriétaires d'actions de distribution et soumis à l'impôt des sociétés en Belgique du régime des revenus définitivement taxé (RDT) établi par les articles 202 et 203 du code des impôts sur les revenus.

En conséquence, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires devra respecter en cette matière, pour chaque compartiment correspondant aux actions de distribution, le taux minimum prévu par l'article 203 §2 du Code des impôts sur les revenus 1992 et à toute modification ultérieure du taux minimum de distribution des revenus prévu au § 2 de cet article. Ceci signifie que la Société et également chaque compartiment distribuera au moins 90% des revenus recueillis, déduction faite des rémunération, commissions et frais. Le taux de 90% pourrait faire l'objet d'une adaptation ultérieure vers le haut ou vers le bas en fonction des nouvelles dispositions fiscales. Ce taux de distribution de 90% s'applique par compartiment pour la partie du résultat aux actions de distribution des différents compartiments.

3 Bilan

	31/12/22 en EUR	31/12/21 en EUR
Section 1re. - Schéma du bilan		
TOTAL ACTIF NET	583.925.249,85	701.738.438,46
I Actifs immobilisés	0,00	0,00
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	562.747.604,90	687.437.839,18
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés "embedded"		
b.2. Sans instruments financiers dérivés "embedded"		
B. Instruments du marché monétaire		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	562.747.604,90	687.437.839,18
a. Actions		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
III Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A. Créances		
B. Dettes		
IV Créances et dettes à un an au plus	2.435.229,18	-5.321.841,26
A. Créances	28.141.267,29	9.068.248,36 66.360,63
a. Montants à recevoir		
b. Avoirs fiscaux		
c. Collateral		
d. Autres		
B. Dettes	-25.706.038,11	-14.456.450,25
a. Montants à payer (-)		
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
V Dépôts et liquidités	20.296.592,25	21.207.140,62
A. Avoirs bancaires à vue	20.296.592,25	21.207.140,62
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		
VI Comptes de régularisation	-1.554.176,48	-1.584.700,08
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis		
C. Charges à imputer (-)	-1.554.176,48	-1.584.700,08
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	583.925.249,85	701.738.438,46
A. Capital	683.285.176,23	537.082.100,09
B. Participations au résultat	10.137.291,72	16.885.182,42
C. Résultat reporté		
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-109.497.218,10	147.771.155,95

Section 2. - Postes hors bilan

I	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
	A. Collateral (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
II	Valeurs sous-jacents des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
III	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus		
IV	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
V	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
VI	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00

4 Compte de résultat

	31/12/22 en EUR	31/12/21 en EUR
Section 3. - Schéma du compte de résultats		
I Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-116.151.279,65	143.956.445,12
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés "embedded"		
b.2. Sans instruments financiers dérivés "embedded"		
B. Instruments du marché monétaire		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-148.673.539,70	120.018.678,44
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	32.522.260,05	23.937.766,68
II Produits et charges des placements	12.500.161,87	8.746.314,10
A. Dividendes	14.841.315,14	9.992.457,33
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire		
b. Dépôts et liquidités		
c. Collateral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge	-417.675,00	-210.061,50
b. D'origine étrangère	-1.923.478,27	-1.036.293,63
F. Autres produits provenant de placements		211,90
III Autres produits	204.075,07	251.171,43
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	204.075,07	251.171,43
B. Autres		
IV Coûts d'exploitation	-6.050.175,39	-5.182.774,70
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-210.290,80	-212.839,67
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-225.414,01	-195.662,61
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe R	-3.733.027,21	-3.124.542,75
Classe F	-1.235.672,64	-1.119.894,46
Classe C		
Classe E	-4,41	
Classe N	-49.319,01	
b. Gestion administrative et comptable	-548.982,11	-498.666,40
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)		
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)		
H. Services et biens divers (-)	-47.465,20	-31.168,81
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes		
K. Autres charges (-)		
Produits et charges de l'exercice	6.654.061,55	3.814.710,83
SOUS-TOTAL II + III + IV	6.654.061,55	3.814.710,83

V	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-109.497.218,10	147.771.155,95
VI	Impôts sur le résultat	0,00	0,00
VII	Résultat de l'exercice (du semestre)	-109.497.218,10	147.771.155,95

Section 4. - Affectations et prélèvements

I.	Bénéfice (Perte) à affecter	4.466.909,35	116.434.644,42
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	103.826.835,73	-48.221.693,95
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-109.497.218,10	147.771.155,95
c.	Participations au résultat perçues (Participations au résultat versées)	10.137.291,72	16.885.182,42
II	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	0,00	0,00
III	Bénéfice à reporter (Perte à reporter)	-20.170.799,17	103.826.835,73
IV	(Distribution des dividendes)	-24.637.708,52	-12.607.808,69

5 Résumé des règles d'évaluations

La détermination de la valeur de l'actif, du passif et du compte de résultat se fait, par compartiment, selon les dispositions régies dans l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts à la façon suivante :

- a) S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers assurant des cotations permanentes de cours acheteurs et vendeurs, ce sont les cours acheteurs actuels formés sur ce marché qui sont retenus pour procéder à l'évaluation ; s'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur ;
- b) Si le cours acheteur actuel ou le cours vendeur actuel ne sont pas disponibles, c'est le prix de la transaction la plus récente qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction ;
- c) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, il existe un marché organisé ou un marché de gré à gré, mais que ce marché n'est pas actif et que les cours qui s'y font ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ou si, pour un élément du patrimoine déterminé, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif, à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaire ;
- d) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à condition que ces techniques utilisent au maximum des données de marché, soient conformes aux méthodes économiques communément acceptées pour l'évaluation d'instruments financiers et soient régulièrement calibrées et testées quant à leur validité en utilisant les prix des transactions courantes sur le marché qui portent sur l'élément du patrimoine concerné. Il convient également de tenir compte, lors de l'évaluation, de leur caractère incertain dû au risque que les contreparties concernées ne puissent pas honorer leurs engagements ;
- e) Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les actifs et passifs suivants sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus :
 - 1) les avoirs à vue sur des établissements de crédit
 - 2) les engagements en compte courant envers des établissements de crédit
 - 3) les montants à recevoir et à payer à court terme, autres que ceux concernant des établissements de crédit
 - 4) les avoirs fiscaux et dettes fiscales
 - 5) les autres dettes
- f) Les créances à terme qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociable sont évaluées à leur juste valeur sur base du cours de clôture ;
- g) Les contrats d'option sur actions ou indice d'action sont évalués sur base de la juste valeur de leur prime. Les différences résultant des variations de valeur des primes des contrats d'option sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée. En cas d'exercice des contrats d'option, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. En cas de clôture du contrat sans exécution, la prime originale payée ou reçue est imputée comme réduction de valeur réalisée ou plus-value réalisée. Les valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants doivent être portées dans les postes hors bilan.
- h) Les contrats à terme, tels que les futures, les forward rate agreements et les exchange rate agreements sont traités comme suit ;

Les montants notionnels de ces contrats doivent être portés dans les postes hors bilan. Par montant notionnel d'une future, il faut entendre la taille du contrat (lotsize), multipliée par, d'une part, la valeur d'achat ou de vente convenue de l'instrument sous-jacent et d'autre part, le nombre de contrats achetés ou vendus. Ce montant est adapté dans les postes hors bilan en cas de modification du nombre de contrats de future.

Les variations de valeur (variation margin) sont portées, d'une part, au compte de résultats et, d'autre part, au bilan, sous les postes concernés qui sont subdivisés en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les dépôts de garantie en matière de futures (initial margin) constituent des garanties financières et doivent, par conséquent, être comptabilisés et évalués ainsi.

Pour obtenir l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de la Société.

5.1 Taux de change

	31/12/2022	31/12/2021
1 EUR	1,07050 USD	1,13700 USD
	0,98956 CHF	1,03752 CHF
	0,88534 GBP	0,84133 GBP
	11,16040 SEK	10,29380 SEK
	1,45055 CAD	1,43726 CAD

6 Composition des avoirs et chiffres clés

6.1 Composition des avoirs au 31/12/2022

Dénomination	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% en possession fonds	% Portefeuille	% Actif Net
I. valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés							
Actions et autres valeurs assimilables à des actions							
Actions							
Belgique							
AGEAS	289.000	EUR	41,42	11.970.380,00		2,13%	2,05%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	167.000	EUR	56,27	9.397.090,00		1,67%	1,61%
			Total	21.367.470,00		3,80%	3,66%
Canada							
FAIRFAX FINANCIAL HLDGS LTD	68.000	CAD	802,07	37.600.055,15		6,68%	6,44%
			Total	37.600.055,15		6,68%	6,44%
Chine							
PROSUS NV	240.000	EUR	64,45	15.468.000,00		2,75%	2,65%
			Total	15.468.000,00		2,75%	2,65%
Allemagne							
ADIDAS AG	56.000	EUR	127,46	7.137.760,00		1,27%	1,22%
			Total	7.137.760,00		1,27%	1,22%
Espagne							
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	560.500	EUR	24,85	13.928.425,00		2,48%	2,39%
			Total	13.928.425,00		2,48%	2,39%
Etats-Unis							
ALPHABET INC-CL A	327.000	USD	88,23	26.951.153,67		4,79%	4,62%
AMAZON.COM INC	73.500	USD	84,00	5.767.398,41		1,02%	0,99%
ANALOG DEVICES INC	75.000	USD	164,03	11.492.059,79		2,04%	1,97%
AVANTOR INC	374.000	USD	21,09	7.368.201,77		1,31%	1,26%
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL A	17	USD	468.711,00	7.443.332,09		1,32%	1,27%
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	89.000	USD	308,90	25.681.550,68		4,56%	4,40%
BOOKING HOLDINGS INC	6.200	USD	2.015,28	11.671.869,22		2,07%	2,00%
CARMAX INC	185.000	USD	60,89	10.522.793,09		1,87%	1,80%
CITIGROUP INC	158.500	USD	45,23	6.696.828,58		1,19%	1,15%
DOLLAR TREE INC	64.000	USD	141,44	8.456.011,21		1,50%	1,45%
GOLDMAN SACHS GROUP INC	51.000	USD	343,38	16.359.065,86		2,91%	2,80%
JOHNSON & JOHNSON	100.000	USD	176,65	16.501.634,75		2,93%	2,83%
KKR & CO INC	407.000	USD	46,42	17.648.706,21		3,14%	3,02%
MARKEL CORP	8.100	USD	1.317,49	9.968.864,08		1,77%	1,71%
MERCK & CO. INC.	228.000	USD	110,95	23.630.639,89		4,20%	4,05%
META PLATFORMS INC-CLASS A	88.000	USD	120,34	9.892.498,83		1,76%	1,69%
MICROSOFT CORP	139.600	USD	239,82	31.274.051,38		5,56%	5,36%
MOHAWK INDUSTRIES INC	86.000	USD	102,22	8.211.975,71		1,46%	1,41%
PTC INC	82.000	USD	120,04	9.195.030,36		1,63%	1,57%
VISA INC-CLASS A SHARES	53.000	USD	207,76	10.286.109,29		1,83%	1,76%
			Total	275.019.774,87		48,87%	47,10%
France							
AXA SA	540.000	EUR	26,06	14.069.700,00		2,50%	2,41%
BNP PARIBAS	372.000	EUR	53,25	19.809.000,00		3,52%	3,39%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	22.550	EUR	679,90	15.331.745,00		2,72%	2,63%
SANOFI	132.000	EUR	89,84	11.858.880,00		2,11%	2,03%
VINCI SA	133.500	EUR	93,29	12.454.215,00		2,21%	2,13%
			Total	73.523.540,00		13,07%	12,59%
Grande-Bretagne							
DIAGEO PLC	114.744	GBP	36,50	4.730.562,27		0,84%	0,81%
			Total	4.730.562,27		0,84%	0,81%
Irlande							
MEDTRONIC PLC	124.683	USD	77,72	9.052.183,80		1,61%	1,55%
			Total	9.052.183,80		1,61%	1,55%
Pays-bas							

KONINKLIJKE DSM NV	100.100	EUR	114,30	11.441.430,00	2,03%	1,96%
KONINKLIJKE PHILIPS NV	201.000	EUR	14,00	2.814.804,00	0,50%	0,48%
NXP SEMICONDUCTORS NV	118.500	USD	158,03	17.493.278,84	3,11%	3,00%
STELLANTIS NV	613.040	EUR	13,26	8.131.362,56	1,44%	1,39%
STELLANTIS NV	1.336.960	EUR	13,27	17.741.459,20	3,15%	3,04%
			Total	57.622.334,60	10,24%	9,87%
Suisse						
NESTLE SA-REG	101.000	CHF	107,14	10.935.304,58	1,94%	1,87%
NOVARTIS AG-REG	202.500	CHF	83,59	17.105.557,02	3,04%	2,93%
ROCHE HOLDING Gs.	44.500	CHF	290,50	13.063.634,34	2,32%	2,24%
			Total	41.104.495,94	7,30%	7,04%
Taiwan						
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	89.000	USD	74,49	6.193.003,27	1,10%	1,06%
			Total	6.193.003,27	1,10%	1,06%
Total actions et autres valeurs assimilables à des actions				562.747.604,90	100,00%	96,37%
Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés				562.747.604,90	100,00%	96,37%
II. Dépôts et liquidités						
Avoirs bancaires à vue						
KBC Bank		EUR		20.296.592,25		3,48%
			Total dépôts et liquidités	20.296.592,25		3,48%
III. Débiteurs et créiteurs divers						
				2.435.229,18		0,42%
IV. Autres						
				-1.554.176,48		-0,27%
V. Total de l'actif net						
				583.925.249,85		100,00%

Répartition sectorielle

(en pourcentage du portefeuille)

Assurance	4,63%
Banques	7,62%
Consommation	16,37%
Financier	19,29%
Industrie	10,30%
Informatique	3,68%
Media	4,51%
Pharma	18,02%
Technologie	15,58%
	100,00%

Répartition géographique

(en pourcentage du portefeuille)

Allemagne	1,27%
Belgique	3,80%
Canada	6,68%
Chine	2,75%
Espagne	2,48%
États-Unis	48,86%
France	13,07%
Grande-Bretagne	0,84%
Irlande	1,61%
Pays-Bas	10,24%
Suisse	7,30%
Taiwan	1,10%
	100,00%

Répartition des devises

(en pourcentage du portefeuille)

CAD	6,68%
CHF	7,30%
EUR	30,49%
GBP	0,84%
USD	54,69%
	100,00%

6.2 Changements dans la composition des avoirs de MerLin Institutional Equity Fund DBI-RDT

Taux de rotation			
	Semestre 1	Semestre 2	Exercice complet
Achats	140.281.344,36	44.657.226,66	184.938.571,02
Ventes	121.781.742,68	107.683.229,07	229.464.971,75
Total 1	262.063.087,04	152.340.455,73	414.403.542,77
Souscriptions	71.369.307,24	64.968.914,68	136.338.221,92
Remboursements	13.820.522,59	118.225.857,95	132.046.380,54
Total 2	85.189.829,83	183.194.772,63	268.384.602,46
Moyenne de référence de l'actif net total	684.263.190,90	674.572.790,23	679.417.990,56
Rotation	25,85%	-4,57%	21,49%

Taux de rotation corrigé			
	Semestre 1	Semestre 2	Exercice complet
Achats	140.281.344,36	44.657.226,66	184.938.571,02
Ventes	121.781.742,68	107.683.229,07	229.464.971,75
Total 1	262.063.087,04	152.340.455,73	414.403.542,77
Souscriptions	71.369.307,24	64.968.914,68	136.338.221,92
Remboursements	13.820.522,59	118.225.857,95	132.046.380,54
Total 2	85.189.829,83	183.194.772,63	268.384.602,46
Moyenne de référence de l'actif net total	684.263.190,90	674.572.790,23	679.417.990,56
Proportion entre les actifs autres que des dépôts et liquidités et l'actif net total	96,37%	96,37%	96,37%
Rotation corrigé	25,35%	-3,46%	22,09%

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel et annuel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation). Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Mercier Vanderlinden Asset Management.

6.3 Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		
Années	Souscriptions R	Remboursement R	Fin de période R
	Dis.	Dis.	Dis.
2020	52.070,0000	25.307,0000	138.873,0000
2021	63.531,0000	24.834,0000	177.570,0000
2022	36.797,0000	18.819,0000	195.548,0000

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		
Années	Souscriptions F	Remboursement F	Fin de période F
	Dis.	Dis.	Dis.
2020	1.641,0000	4.830,0000	82.875,0000
2021	63.976,0000	6.707,0000	140.144,0000
2022	19.570,0000	63.267,0000	96.447,0000

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		
Années	Souscriptions E	Remboursement E	Fin de période E
	Dis.	Dis.	Dis.
2020	0,0000	0,0000	0,0000
2021	0,0000	0,0000	0,0000
2022	1,0000	0,0000	1,0000

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		
Années	Souscriptions N	Remboursement N	Fin de période N
	Dis.	Dis.	Dis.
2020	0,0000	0,0000	0,0000
2021	0,0000	0,0000	0,0000
2022	19.571,0000	799,0000	18.772,0000

Période	Montants payés et reçus par le compartiment en EUR	
Années	Souscriptions R	Remboursement R
	Dis.	Dis.
2020	98.957.420,4400	46.991.714,2900
2021	152.865.338,6500	64.375.427,7400
2022	90.013.073,4400	43.545.777,0000

Période	Montants payés et reçus par le compartiment en EUR	
Années	Souscriptions F	Remboursement F
	Dis.	Dis.
2020	1.932.562,3200	6.003.690,0000
2021	89.291.918,8200	10.090.273,2100
2022	27.437.403,0500	87.769.073,2000

Période	Montants payés et reçus par le compartiment en EUR	
Années	Souscriptions E	Remboursement E
	Dis.	Dis.
2020	0,0000	0,0000
2021	0,0000	0,0000
2022	1.000,0000	0,0000

Période	Montants payés et reçus par le compartiment en EUR	
Années	Souscriptions N	Remboursement N
	Dis.	Dis.
2020	0,0000	0,0000
2021	0,0000	0,0000
2022	18.886.745,4300	731.530,3400

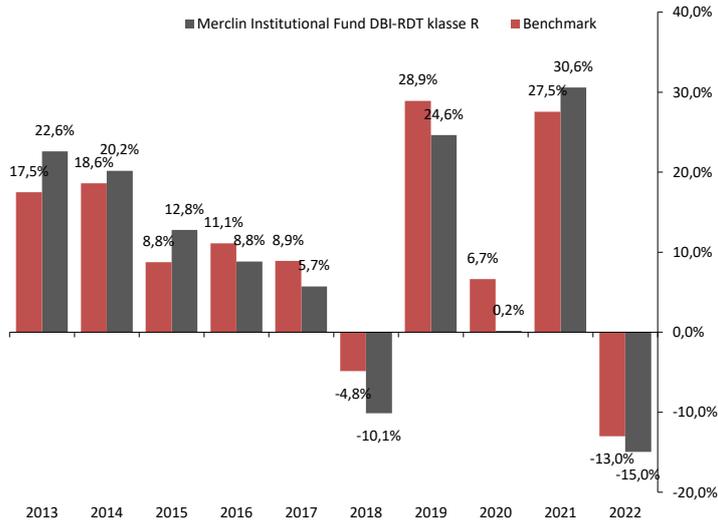
Période	Valeur nette d'inventaire fin de période aa en EUR

Années	du compartiment	d'une action R	d'une action F	d'une action E	d'une action N
		Dis.	Dis.	Dis.	Dis.
2020	386.275.725,99	2.027,67	1.263,19		
2021	701.738.438,46	2.647,56	1.652,66		
2022	583.925.249,85	2.215,85	1.384,21	952,47	911,86

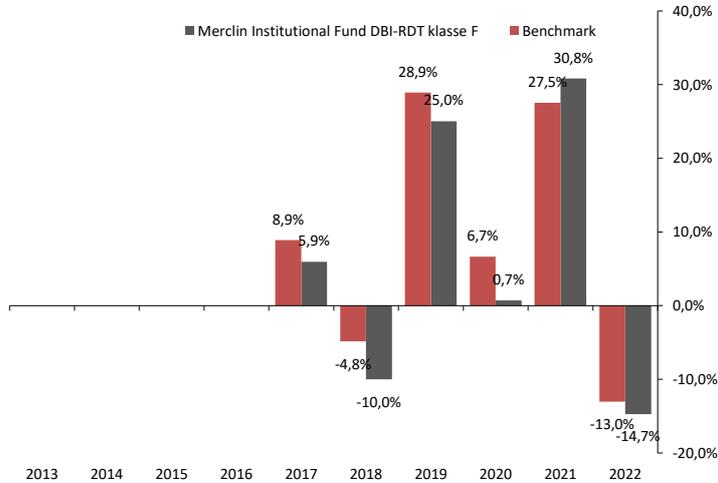
6.4 Return

Rendements actuariels	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	31/12/21-31/12/22	31/12/19-31/12/22	31/12/17-31/12/22	31/12/12-31/12/22
Classe R	-14,97%	3,61%	4,49%	
Classe F	-14,71%			
Bench	27,54%	20,59%	12,69%	13,34%

Classe R: diagramme en bâton des rendements annuels



Classe F: diagramme en bâtons des rendements annuels



Rendement annuel du 1/01 au 31/12 de l'année mentionnée.

Pour les classes 'N' et 'E' les rendements ne sont pas mentionnés comme elles ont été créés il y a moins d'un an.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire annualisée et hors frais (de souscription et de remboursement). Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future et ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

6.5 Frais

Frais courants :

F	0,76%
R	0,96%

Le pourcentage calculé ci-dessus se base sur les frais supportés pendant l'exercice. Les classes 'N' et 'E' ne sont pas mentionnées comme elles ont été créés il y a moins d'un an.

Les frais suivants ne sont pas repris dans les frais courants :

- l'intérêt sur les emprunts ;
- les paiements liés aux instruments financiers dérivés ;
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur ;
- certains avantages tels que les soft commissions.

6.6 Notes aux états financiers

Bruto dividenden betaald voor het jaar

2011		aucun	
2012		13,60	euro
2013		24,00	euro
2014		24,00	euro
2015		45,00	euro
2016	Classe R (Dis)	4,70	euro
	Classe F (Dis)	2,90	euro
2017		aucun	
2018	Classe R (Dis)	35,55	euro
	Classe F (Dis)	22,06	euro
2019	Classe R (Dis)	95,48	euro
	Classe F (Dis)	59,36	euro
2020		aucun	
2021	Classe R (Dis)	43,3057	euro
	Classe F (Dis)	29,1379	euro
2022	Classe R (Dis)	83,4630	euro
	Classe F (Dis)	55,3783	euro
	Classe E (Dis)	29,7388	euro
	Classe N (Dis)	36,6009	euro

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement (EU) 2015/2365 (ci-après le règlement), la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

Le portefeuille ne contient pas d'avoir prêtés à la date du présent rapport.

Rémunération du commissaire

Montant des émoluments (en EUR) hors TVA: 4.862,19 EUR

Montant des émoluments (en EUR) hors TVA pour des activités non audit: 3.087,50 EUR